

Le HCR a fourni des tentes à Camp Hope, où sont accueillis des patients qui ont été blessés lors du tremblement de terre en Haïti.

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Belize
Canada
Départements français d'outre-mer
(Martinique, Guadeloupe,
Saint-Barthélemy, Saint-Martin)
Dominique
États-Unis d'Amérique
Grenade
Guyana
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Territoire néerlandais d'outre-mer
(Aruba)
Territoires britanniques d'outre-mer
(Anguilla, Bermudes, Îles Vierges
britanniques, Îles Caïmans, Îles
Turques-et-Caïques, Montserrat)
Trinité-et-Tobago





Amérique du Nord et Caraïbe

| Environnement opérationnel |

Aussi bien le Canada que les États-Unis d'Amérique reçoivent un très grand nombre de demandeurs d'asile. Leurs procédures d'asile sont complexes, mais bien établies, et leurs taux d'acceptation sont parmi les plus élevés des pays industrialisés. Ils accueillent également le plus grand nombre de réfugiés réinstallés dans le monde.

Aux États-Unis, le Gouvernement a récemment entrepris de revoir un certain nombre de politiques qui ont une incidence sur la possibilité, pour les réfugiés, de demander protection dans le pays, notamment l'application des restrictions liées au terrorisme et leurs conséquences involontaires sur les demandeurs d'asile, les réfugiés en quête d'un statut légal permanent et les candidats à la réinstallation. Les États-Unis réexaminent aussi de manière approfondie leur système de détention lié à l'immigration et envisagent des procédures permettant d'assurer la protection des apatrides qui se trouvent dans le pays sans statut légal.

Le bureau régional du HCR à Washington couvre 15 États indépendants et 15 territoires ou départements d'outre-mer, principalement à la Caraïbe. La région est caractérisée par des mouvements migratoires mixtes. Onze des pays indépendants et des États de la Caraïbe ont adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou à son Protocole de 1967, mais seuls la République dominicaine et le Belize ont adopté une législation destinée à les mettre en œuvre. Le climat politique qui règne dans la région est dominé par les préoccupations liées à la sécurité nationale et le contrôle des mouvements migratoires, souvent au détriment des besoins de protection internationale. Il existe un risque d'instabilité politique, qui pourrait donner lieu à de nouveaux mouvements de population, notamment un accroissement des migrations et des afflux de réfugiés par voie maritime.

Au Canada, l'imposition de visas et la levée d'un certain nombre d'exceptions à l'Accord Canada-États-Unis sur les pays tiers sûrs ont abouti à une réduction marquée des nouvelles demandes d'asile. L'adoption en 2010 de la nouvelle loi sur les mesures de réforme concernant les réfugiés devrait permettre de traiter plus rapidement les demandes d'asile. Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales, pour garantir le maintien des normes élevées de traitement des demandes d'asile au Canada.

À la Caraïbe, les priorités ont été dominées par la réponse humanitaire au tremblement de terre massif qui a détruit la capitale haïtienne en janvier. Le HCR a fourni des secours initiaux d'urgence et des abris à plus de 200 000 personnes à Port-au-Prince et aux alentours de la ville, et a financé l'évacuation des blessés en République dominicaine. Il continue d'apporter son soutien au module de la protection dirigé par le Haut Commissariat aux droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre des projets à impact rapide le long de la frontière avec la République dominicaine et dans des zones éloignées en dehors de Port-au-Prince. En juin 2010, le HCR a ouvert un bureau à Saint-Domingue.

| Stratégie en 2011 |

En Amérique du Nord, le HCR continuera d'appuyer les mécanismes nationaux de protection des réfugiés, sensibilisera l'opinion aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et s'efforcera de mobiliser un soutien politique et financier en faveur de ses opérations. Le Haut Commissariat continuera à travailler avec les gouvernements pour parvenir aux normes les plus élevées de protection des réfugiés. Ces normes prévoient de garantir véritablement le plein accès aux procédures de détermination du statut de réfugié, le non-recours à la détention pour les personnes relevant de la compétence du HCR, le respect des normes internationales lors de l'examen de toutes les demandes de détermination du statut, ainsi que le traitement approprié des enfants séparés de leur famille. Le Haut Commissariat s'efforcera également de garantir les droits fondamentaux des apatrides, comme le droit à la liberté, au travail et au voyage.

Le HCR continuera d'aider le Canada et les États-Unis à trouver un juste équilibre entre leurs préoccupations légitimes concernant la sécurité et les principes de protection internationale des réfugiés.

Le Haut Commissariat collaborera avec les gouvernements en vue d'accroître le nombre de lieux de réinstallation en Amérique du Nord, tout en veillant à ce que les programmes de réinstallation répondent de manière convenable aux réfugiés avec des besoins spéciaux. Le bureau du HCR à Washington est chargé d'établir les statistiques concernant la réinstallation à l'échelle mondiale et d'apporter un soutien global à la réinstallation.

À la Caraïbe, le HCR conseille les gouvernements au sujet des procédures de détermination du statut de réfugié et des normes de protection des réfugiés. Il assure aussi la détermination du statut des réfugiés relevant de son mandat et cherche activement des solutions durables, principalement par des initiatives d'intégration sur place et de réinstallation. Il renforcera ses propres capacités en augmentant les effectifs de la protection, particulièrement dans son nouveau bureau en République dominicaine. Il consolidera aussi la capacité des États à identifier



et accueillir les nouveaux demandeurs d'asile. L'Organisation s'emploiera également à résoudre les situations d'apatridie.

| Contraintes |

Aux États-Unis, les lois qui prévoient d'amples restrictions d'ordre pénal ou « liées au terrorisme » peuvent entraver ou empêcher la réinstallation de certaines catégories de réfugiés dans le pays tandis que d'autres peuvent se voir refuser l'asile ou des possibilités d'une pleine intégration dans le pays. Le HCR ne dispose pas d'effectifs suffisants aux États-Unis pour surveiller le traitement aux frontières, les centres de détention, les zones où les demandes d'asile sont examinées ou triées et le traitement des enfants séparés de leur famille. Le Haut Commissariat étudiera des mécanismes pour relever ses capacités à cet égard.

Les mauvaises conditions économiques continuent de miner la capacité des réfugiés à trouver un emploi et à devenir autosuffisants, et limitent la capacité des gouvernements des États et des autorités locales à allouer des fonds suffisants aux services sociaux et éducatifs pour réfugiés.

Le débat public s'est intensifié autour des supposés abus de la générosité canadienne qu'auraient commis les nouveaux demandeurs d'asile, même si leur nombre diminue. L'attitude du Gouvernement et de l'opinion publique envers l'immigration est de plus en plus restrictive. La limitation de ses effectifs au Canada empêche aussi le HCR de suivre des cas individuels et d'intervenir en leur nom.

Les questions d'asile devraient continuer à être reléguées au second plan pour la plupart des États de la Caraïbe, réduisant ainsi la marge de manœuvre du HCR sur le plan politique. Faute de pouvoir assurer une présence physique dans la région, l'Organisation éprouvera des difficultés à accomplir des progrès notables. L'ouverture d'un nouveau bureau en République dominicaine en 2010 présente de nouvelles occasions d'engagement.

Opérations

Le Haut Commissariat s'efforce de veiller à ce que les demandeurs d'asile aient effectivement accès aux procédures de détermination du statut de réfugié. Dans ce contexte, aux États-Unis, le HCR suit les nouvelles politiques de libération des détenus lorsqu'elles concernent des personnes relevant de sa compétence, et consulte le Gouvernement sur son initiative globale de réforme de la détention. L'Organisation cherche à sensibiliser l'opinion aux questions relatives à l'asile afin que les demandes fassent l'objet d'une décision effective et que les normes de protection les plus élevées possibles soient respectées. Le HCR encouragera aussi un soutien financier et politique accru, ainsi que des occasions de réinstaller un plus grand nombre de réfugiés. Il continuera de promouvoir des procédures de sélection des demandeurs d'asile qui protègent ces derniers du refoulement et élargira la surveillance des expulsions accélérées aux points d'entrée. Le Haut Commissariat recherchera des ressources pour surveiller la sélection des enfants séparés appréhendés le long de la frontière méridionale.

Au Canada, le HCR centrera son travail sur le suivi des nouvelles règles et réglementations liées à la récente loi sur les mesures de réforme concernant les réfugiés, couvrant la détention, les droits de l'enfant, le trafic et la traite, ainsi que l'évolution des politiques d'application.

Le Haut Commissariat continuera de travailler avec les partenaires gouvernementaux pour assurer un traitement plus efficace de la réinstallation. Un accent plus marqué sera placé sur la satisfaction des besoins particuliers de réfugiés réinstallés après leur arrivée au Canada. Cela suppose de mettre au point des mécanismes plus globaux de surveillance et d'information

sur le suivi de l'accueil et l'intégration. L'Organisation continuera à faire pression pour une claire séparation des questions de l'asile et du terrorisme.

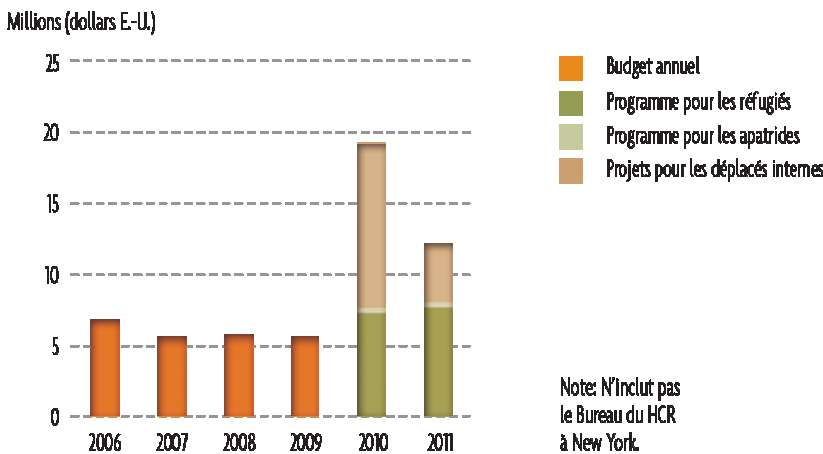
Aux États-Unis comme à la Caraïbe, le HCR maintiendra et actualisera des plans d'intervention d'urgence en cas d'importants mouvements de population. L'Organisation suivra l'évolution de la situation tant sur le plan politique et socio-économique qu'en matière de droits de l'homme, tout en consolidant ses partenariats avec d'autres organisations internationales.

À la Caraïbe, le HCR accroîtra sa présence par des missions régulières. Cela permettra à l'Organisation de renforcer son soutien aux autorités dans le traitement de la procédure de détermination du statut de réfugié et dans l'identification de solutions durables. Cela stimulera aussi son travail avec les ONG pour apporter une assistance humanitaire et soutenir l'intégration sur place.

Informations financières

Si les besoins financiers en Amérique du Nord et à la Caraïbe sont demeurés relativement stables au cours de ces dernières années, le budget de cette sous-région en 2011 est sensiblement plus élevé (12,1 millions de dollars É.-U.) qu'en 2010 (7,5 millions de dollars É.-U.). Cette augmentation est due à la présence élargie du HCR en République dominicaine. Les activités renforcées de protection aux États-Unis ont très légèrement majoré les besoins financiers. Par contre, au Canada, des efforts ont été faits pour réduire les frais administratifs en 2011, et les coûts de fonctionnement sont demeurés stables.

Budget du HCR en Amérique du Nord et dans la Caraïbe 2006 – 2011



Budget 2011 pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe (dollars E.-U.)

OPÉRATION	BUDGET RÉVISÉ 2010	2011			TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Canada	1 802 051	2 078 946	0	0	2 078 946
Bureau régional aux États-Unis d'Amérique ¹	17 469 981	5 639 323	279 057	4 142 080	10 060 460
Total	19 272 032	7 718 269	279 057	4 142 080	12 139 406

¹ Couvre 15 pays indépendants et 15 territoires et départements d'outremer, principalement dans la Caraïbe.